Répertoire spécifique

Formateur aux premiers secours citoyen

RS7860 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333, 344
Formacode(s)	44587, 42806, 42808, 42805
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER · SIRET : 11001401600015
https://www.interieur.gouv.fr/Accueil

Partenaires habilités

279 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 279 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACTEURS-VOLONTAIRES EN SAUVETAGE ET SECOURISME	84244912600023	Former
ACTION SAUVETAGE	41485490100017	Former
ACTION SECOURS 47	50156051000023	Former
ADPC 83 ASS DPT PROTECT CIVILE	31413843900034	Former
ALASCA VO AQUATIQUE	42294035300028	Former
ALBARON FORMATION	93203934000017	Former
ALOHA SAUVETAGE ET SECOURISME	75226480400028	Former
AMS CROIX BLANCHE	43187872700012	Former
ANNECY SAUVETAGE SECOURISME	52502616700011	Former
AQUA GRIMPE MILLAU GRANDS CAUSSES	34027397800015	Former

Liste complète des 279 partenaires habilités : https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs7860-formateur-aux-premiers-secours-citoyen/partenaires

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Formateur aux Premiers Secours Citoyen » répond aux enjeux de santé publique, de sécurité civile et de résilience collective liés à la diffusion des compétences de premiers secours au sein de la population.
Le développement d'une culture citoyenne du secourisme nécessite de disposer d'un réseau de formateurs qualifiés, en mesure de transmettre et d'actualiser les connaissances et les compétences indispensables à la réalisation des premiers secours.
Ces professionnels et intervenants exercent dans des environnements variés, notamment au sein des associations agréées de sécurité civile, des services publics, des entreprises, des établissements scolaires et des structures intervenant dans le domaine événementiel. En situation de travail, ils doivent être en mesure :
de concevoir et animer des actions de formation conformes aux référentiels nationaux ;
d'évaluer les acquis des apprenants ;

de garantir la qualité pédagogique des dispositifs de formation ;
de contribuer au maintien et à l'actualisation des compétences des « citoyens sauveteurs ».
La certification atteste de la capacité de son titulaire à conduire et évaluer des actions de formation aux premiers secours citoyens, dans le respect des références techniques nationales en vigueur et des recommandations scientifiques applicables. Elle garantit la maîtrise des compétences nécessaires à la transmission des connaissances et des gestes de premiers secours, à l'accompagnement des apprenants dans leur acquisition et à l'évaluation de leurs capacités à intervenir face à une situation d'urgence.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes.
Apporter des connaissances structurées :
• en utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs ;
• en explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l'aide d'un support pédagogique, pour permettre d'établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants ;
• en démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et la maîtrise de l'usage de matériels.
Organiser l'apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement.
Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l'apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s'approprier les procédures.
Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances.
Suivre un référentiel interne de formation et l'adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'acquisition des connaissances, des procédures et des techniques et lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs.
Évaluer l'apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et d'outils pertinents, pour lui permettre de se situer dans la formation, pour mesurer le niveau d'atteinte de l'objectif ou pour décider de sa certification.
S'autoévaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences.
Établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages.
Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations.
Gérer la mise en place d'une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins.
Faciliter l'acquisition des savoirs en plaçant le groupe dans une situation respectant les conditions d'apprentissage chez l'adulte, et en prenant en compte les situations de handicap éventuellement rencontrées par les stagiaires.
Gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l'apprentissage.
Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d'utilisation des outils, des critères pertinents de création et d'utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoirs.
Dispenser les enseignements pratiques et théoriques de la sensibilisation aux « gestes qui sauvent ».
Dispenser et évaluer les enseignements pratiques et théoriques de l'unité d'enseignement « premiers secours citoyen ».
Maîtriser les techniques et procédures de secours des recommandations « citoyen sauveteur » diffusées par le ministre en charge de la sécurité civile.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile (annexe 3).
Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière citoyenne de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
Toute personne majeure détenant un certificat de compétences de citoyen-sauveteur (PSC), ou équivalent, datant de moins de trois ans ou justifiant d'une formation continue de moins de trois ans, à la date d'entrée en formation.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION
Avoir suivi la totalité de la formation auprès d'un organisme habilité par le ministre en charge de la sécurité civile et être titulaire de l'attestation de formation "pédagogie initiale et commune de formateur".

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE
Le jury, désigné par le Préfet, est composé de 4 formateurs de formateurs devant représenter au moins 3 organismes de formation présents au sein du département.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2031
Date de dernière délivrance possible	31/01/2032

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS5722

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)
https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7860/